



*évoluer avec les instruments financiers FESI*



# Le Fonds Social Européen

Instrument financiers





**Les instruments financiers cofinancés par le Fonds Social Européen sont des outils durables et efficaces pour investir dans la croissance et le développement des personnes et de leurs compétences afin de promouvoir les objectifs d'emploi et d'inclusion sociale en Europe. Ils soutiennent un large spectre d'objectifs de développement au bénéfice de nombreux destinataires, en offrant la possibilité d'une réutilisation des Fonds alloués pour de nouveaux investissements.**

Le Fonds Social Européen (FSE), un des Fonds structurels et d'investissement européens, intervient pour améliorer l'emploi et pour offrir des perspectives professionnelles plus équitables. C'est le principal dispositif européen pour aider les personnes à trouver un (meilleur) emploi, intégrer les personnes défavorisées dans la société et offrir des perspectives professionnelles plus équitables. Pour ce faire, il investit dans le capital humain européen – travailleurs et demandeurs d'emploi, jeunes et seniors.

Le budget du FSE est d'environ 86 milliards d'euros pour 2014-2020. Ce soutien est orienté vers les ~15 millions de jeunes qui entrent chaque année sur le marché du travail ou pour améliorer leur capacité à trouver un emploi, ou vers une meilleure inclusion sociale de personnes défavorisées.

Le soutien du FSE peut être accordé sous forme de subventions, et de plus en plus, par le biais d'instruments financiers.

Lors de la période 2007-2013, 49 instruments financiers au total, principalement utilisés pour le soutien aux PME, ont été mis en œuvre dans 7 États membres pour financer des interventions du FSE. Cette demande modeste indique que les acteurs du FSE manquent d'expérience dans l'utilisation de ces instruments et sont moins familiers des mécanismes de marché ; cela souligne aussi le potentiel énorme de ces instruments pour une action efficace dans le domaine social tout en mettant à disposition des fonds réutilisables.

## Les instruments financiers

- sont censés être remboursés ;
- sont réutilisables, c'est-à-dire que les ressources restituées peuvent être réutilisées de nouveau dans le même cadre ;
- sont appropriés pour des projets financièrement viables ; à savoir ceux dont on attend qu'ils génèrent suffisamment de revenus ou d'épargne pour rembourser l'aide reçue ;
- sont conçus pour attirer des co-investissements en provenance d'autres sources, y compris les investissements privés, de manière à accroître la quantité de ressources mises à disposition des secteurs/ territoires qui rencontrent des problèmes particuliers d'accès aux financements ;
- peuvent prendre la forme de prêts, de garanties ou de prises de participation ;
- peuvent aussi contribuer au développement de l'offre, en aidant le marché à se développer ;
- peuvent être utilisés de manière complémentaire aux subventions ; et
- peuvent être gérés par les banques nationales et régionales, les organisations internationales telles que la Banque Européenne d'Investissement ou le Fonds Européen d'Investissement, par les intermédiaires financiers, et (pour les prêts et garanties seulement) par les autorités de gestion.

Pour la période 2014-2020, sachant les avantages qu'ils comportent, et dans le but d'intensifier leur utilisation, les possibilités de recours aux instruments financiers ont été étendues à **tous les objectifs thématiques**, et leurs modalités de mise en œuvre ont été améliorées et simplifiées.

Les instruments financiers peuvent être cofinancés par le FSE afin de **soutenir les priorités décrites dans les programmes opérationnels FSE** par les États membres et par les régions, à condition qu'ils répondent à une **situation de défaillance du marché**, c'est-à-dire dans les secteurs d'activités où les banques ne sont pas disposées à prêter et/ ou lorsque le secteur privé montre des réticences à investir. C'est le cas par exemple, quand les fonds disponibles ne sont pas suffisants pour les individus qui se lancent dans des entreprises non commerciales, mais aussi quand le marché n'offre pas assez de capitaux aux PME/ jeunes entreprises ou lorsque des groupes de personnes/ ou communautés déplacées ont besoins de fonds afin de réintégrer avec succès une formation ou le marché du travail.



Les instruments financiers peuvent donc contribuer à l'atteinte des objectifs thématiques du FSE suivants :

- promotion de l'emploi et soutien à la mobilité de la main-d'œuvre ;
- investissement dans l'éducation, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- promotion de l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté ; et
- renforcement des capacités institutionnelles et une administration publique efficace.

Un **large spectre d'instruments financiers soutenus par le FSE** peut potentiellement être mis en œuvre:

- Des **prêts**, qui peuvent être consentis en l'absence d'une offre commerciale (ex : par les banques), ou lorsque les conditions sont meilleures que celles proposées par le secteur bancaire (ex : avec des taux d'intérêt plus faibles, une période de remboursement plus longue ou moins de garanties requises). Par exemple, des prêts peuvent être accordés à des personnes qui veulent monter leur propre entreprise ou reprendre une formation, à des entreprises sociales et solidaires, ou à des organisations qui travaillent avec des communautés marginalisées – ex : des ressortissants de pays tiers déplacés – afin de mieux les intégrer à la structure sociale européenne.
- Des **microcrédits**, qui sont des petits emprunts octroyés à des personnes qui sont exclues des services financiers, habituellement accordés sur une courte période et qui n'exigent pas de garanties personnelles. Par exemple, sont inclus dans cette catégorie l'octroi de prêts aux entreprises sociales et solidaires ou à de jeunes entrepreneurs ou à des demandeurs d'emploi afin d'accéder à une formation professionnelle spécialisée qui améliore leurs perspectives d'emploi.
- Des **garanties**, lorsqu'est assurée à un prêteur la couverture totale ou partielle de son capital en cas de défaut de l'emprunteur. Par exemple, de jeunes entrepreneurs ou des entreprises sociales et solidaires qui visent des personnes âgées/ demandeurs d'emploi longue durée, mais à qui il manque le soutien financier nécessaire, peuvent être appuyés par des garanties cofinancées par le FSE, créant ainsi d'autres emplois dans l'économie.

- Des **prises de participation** impliquant un investissement en fonds propres en contrepartie de la propriété totale ou partielle de l'entreprise ou de ses investissements ; l'investisseur pourra exercer un contrôle sur la gestion de l'entreprise ainsi que profiter des bénéfices réalisés. Des instruments fondés sur les fonds propres peuvent être mis en oeuvre à différentes étapes de la vie d'une entreprise, mais lorsqu'ils sont soutenus par des fonds publics ils sont principalement utilisés comme capital de départ apportés en phase d'amorçage et de création (y compris pour le financement du capital-risque). Les instruments fondés sur les fonds propres sont susceptibles d'être davantage pertinents pour les risques plus élevés et les entreprises à forte croissance potentielle, ainsi que pour des organisations locales plus petites, par exemple celles qui créent de nouveaux emplois, durables, ou celles à l'origine d'innovations financières récompensant les organisations qui produisent des résultats significatifs en matière sociale ou qui ciblent des technologies innovantes pour résoudre des problèmes sociaux existants.

Les instruments financiers peuvent aussi être proposés combinés à des subventions et autres formes d'assistance. Il est souvent nécessaire d'améliorer la propension à investir, prérequis à l'attraction de fonds d'investissement. Des conseils spécialisés et autres formes de soutien peuvent être ainsi subventionnés par le FSE.

Il est aussi possible d'apporter des ressources du FSE à des instruments financiers gérés au niveau européen, tels que ceux promouvant la microfinance et l'entrepreneuriat social grâce au Programme pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

Les instruments financiers cofinancés par le FSE contribuent à un développement sur le long terme et à la diversification des opportunités d'investissements en soutenant des activités dans des domaines où l'investissement a souvent été insuffisant et en stimulant le développement de projets économiquement viables, ouvrant alors de nouvelles occasions de marché. Ils peuvent aussi créer de nouvelles opportunités pour les investisseurs et les intermédiaires financiers. L'accès aux financements a généralement été coûteux et difficile pour les entreprises du secteur social, et, dans de nombreux États membres, le secteur est considéré par les banques et autres institutions financières comme présentant des risques élevés en termes de prêts et d'accès au crédit. Toutefois, certains projets peuvent devenir plus attractifs en raison de la présence d'instruments financiers soutenus par le secteur public et du partage des risques qui en résulte.



## **Pour plus d'informations**

Pour un guide de référence à l'intention des autorités de gestion sur l'utilisation des instruments financiers dans les programmes financés par les Fonds ESI :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/thefunds/fin\\_inst/pdf/fi\\_esif\\_2014\\_2020.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/thefunds/fin_inst/pdf/fi_esif_2014_2020.pdf)

Pour des informations sur les méthodologies d'évaluation ex ante des instruments financiers :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/en/funding/financial-instruments/](http://ec.europa.eu/regional_policy/en/funding/financial-instruments/)

Pour la législation sur les Fonds structurels européens et d'investissement :

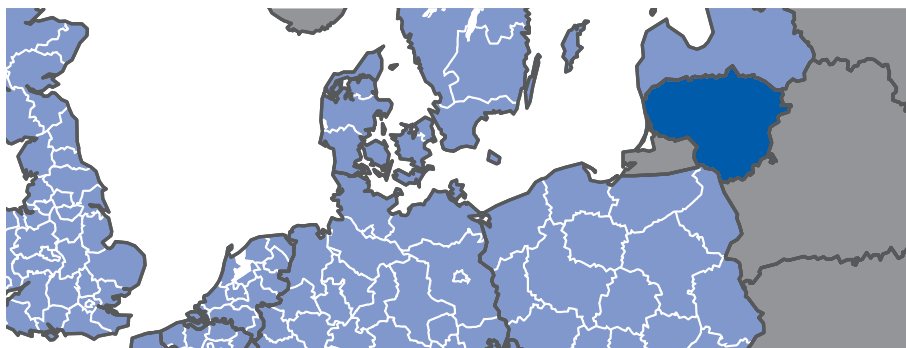
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/fr/information/legislation/regulations/](http://ec.europa.eu/regional_policy/fr/information/legislation/regulations/)

Pour le site web 'fi-compass', plateforme de services de conseil sur les instruments financiers proposés dans le cadre des Fonds ESI :

<http://www.fi-compass.eu/>

Pour plus d'information sur le Règlement relatif au Fonds Social Européen, ses actes délégués et ses actes d'exécution :

<http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=33>



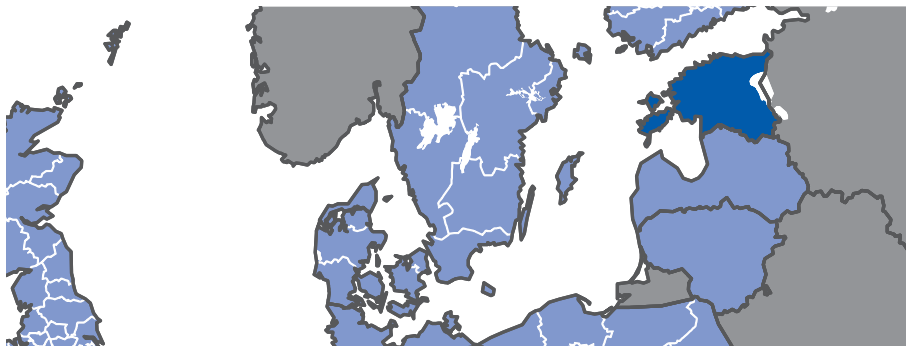
### **Fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat**

14,5 millions d'euros du FSE  
Prêt + formation  
PME  
Lituanie

#### **... soutenir les entrepreneurs pour un développement durable de leur entreprise ...**

Le Fonds pour la promotion de l'entrepreneuriat en Lituanie offre des prêts combinés à des formations gratuites pour les jeunes entreprises, les entrepreneurs individuels et les entreprises sociales. La priorité est donnée aux groupes défavorisés, tels que les personnes sans emploi ou handicapées, et celles de moins de 29 ans ou de plus de 50.

Depuis 2009, le FPE a favorisé le travail indépendant et l'entrepreneuriat pour garder les personnes actives dans les entreprises et sur le marché de l'emploi avec, comme résultat la création de près de 2 000 emplois. Cela illustre comment la combinaison d'une formation gratuite et de prêts peut résoudre les lacunes du marché en matière de création d'entreprises.



### **Garanties aux jeunes entreprises et aux prêts garantis**

6,01 millions d'euros du FSE  
Garantie  
PME et jeunes entreprises  
Estonie

#### **... combler le besoin de financement rencontré par de jeunes entreprises qui présentent des garanties insuffisantes ...**

L'instrument de garantie à la création d'entreprises et aux micro-prêts en Estonie est destiné aux entreprises de trois ans ou moins. Le fonds apporte des garanties aux jeunes entreprises dans les phases de création et d'expansion. De plus, des conseils gratuits sont disponibles pour la préparation des plans d'affaires nécessaires au processus de candidature pour un prêt jeune entreprise.

Une formation est dispensée dans les centres de développement locaux d'Enterprise Estonia. Cet instrument financier est actif depuis 2008 et avait offert 304 garanties en Décembre 2013.



### **Fonds Microcrédit FSE Campanie**

120 millions d'euros  
Microcredit  
PME, personnes individuelles  
et microentreprises  
Italie

#### **... soutenir des personnes et des microentreprises n'ayant pas accès aux financements ...**

Le Fonds Microcrédit FSE Campanie en Italie soutient des entreprises, jeunes ou créées par essaimage, grâce à des prêts à taux zéro allant jusqu'à 25 000 euros. Cela permet de stimuler l'investissement, l'emploi et la croissance dans cette région en aidant des personnes qui n'auraient autrement pas eu accès au crédit. Depuis 2012, Sviluppo Campania, l'agence régionale de développement économique, s'est implantée partout dans la région. Elle propose des informations complètes ainsi que des conseils et un soutien gratuit aux entreprises en phase de création. À ce jour, 1 845 bénéficiaires finaux ont été accompagnés, dont 1 400 PME et microentreprises et 445 personnes individuelles, créant 1 145 emplois dans la région.



[www.fi-compass.eu](http://www.fi-compass.eu)  
[contact@fi-compass.eu](mailto:contact@fi-compass.eu)  
© EIB (2015)

**European Commission**  
Directorate-General  
Regional and Urban Policy  
Unit B.3 “Financial Instruments and IFIs’ Relations”  
B-1049 Brussels

**European Investment Bank**  
Advisory Services  
fi-compass  
98-100, boulevard Konrad Adenauer  
L-2950 Luxembourg